

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.114

L'An Deux Mille Cinq, le 22 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 15 DECEMBRE 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 15 DECEMBRE 2005

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LABEYRIE, M. MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST, Maire, représenté par Mme MONTRON  
M. HUGENDOBLER représenté par M. LE GUEUT  
Mme JOLY représentée par M. MERLE  
Mme TURPIN représentée par Mme LABEYRIE

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme ISENDICK, M. RAYMOND

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 27  
Nombre de Votants : 31

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : PORT DE ROYAN PROGRAMMATION DE CONSTRUCTION  
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

**VOTE** : UNANIMITE

Par délibération en date du 24 juin 2005, la Ville de Royan a approuvé des avenants aux marchés de travaux relatifs aux opérations de constructions au port de sanitaires publics, d'un silo à glace, d'un atelier de manutention et de l'agrandissement de la capitainerie.

Or une prestation du lot "gros oeuvre" a été supprimée par erreur dans l'avenant alors qu'elle avait été déjà supprimée lors de la mise au point du marché. Il est donc nécessaire d'approuver un avenant n° 2, abrogeant l'avenant n° 1 et rectifiant le montant du marché comme suit :

- Ent. PITEL - lot n° 1 Gros-oeuvre :  
moins-value de - 14.744,36 Euros HT soit - 5,13 % ce qui porte le montant initial du marché de 287.057,00 Euros HT à 272.312,64 Euros HT

Par ailleurs une modification de la charpente du silo pour l'adaptation de la machine à glace nécessite l'avenant en plus value suivant :

- Ent. METALIC - lot n° 10 Serrurerie :  
plus-value de + 4.032,27 Euros HT soit + 2,65 % ce qui porte le montant initial du marché de 151.886,60 Euros HT à 155.918,87 Euros HT

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver les projets d'avenants ci-annexés et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents y afférents.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu les projets d'avenants relatifs au lot n° 1 Gros-oeuvre et au lot n° 10 Serrurerie ci-annexés,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'approuver les projets d'avenants qui concernent l'exécution des travaux de Gros-oeuvre et de Serrurerie dans le cadre des opérations d'agrandissement et de constructions au port de ROYAN
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et à signer les pièces nécessaires à la réalisation des avenants à intervenir avec :
- Ent. PITEL - lot n° 1 Gros-oeuvre :  
moins-value de - 14.744,36 Euros HT soit - 5,13 % ce qui porte le montant initial du marché de 287.057,00 Euros HT à 272.312,64 Euros HT
- Ent. METALIC - lot n° 10 Serrurerie :  
plus-value de + 4.032,27 Euros HT soit + 2,65 % ce qui porte le montant initial du marché de 151.886,60 Euros HT à 155.918,87 Euros HT

- D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au Budget Communal 2005 article 2313.41460.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 26 décembre 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général Adjoint des  
Services,

H. THOMAS